



L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

**Absents représentés :** Pouvoir de CENCI Antoine à BOCHATON Maryse ; GERNAIS Benjamin à MOENNE Monique ; de MILESI Gérard à GOY Corinne ; de PILLET Isabelle à GOY Francis ; de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

**Absents :** GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

Délibération n° D2024\_078 – DOMAINE et PATRIMOINE

**Convention de location de locaux – VASport Performance**

Par délibération n°2023\_063 en date du 29 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de location avec VASport Performance pour l'occupation de la Halle. Cette convention est arrivée à son terme.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une occupation les :

- Lundi de 14h à 16 h et de 18h30 à 21h30
- Jeudi de 14h à 16h et de 18h30 à 21h30

Hors périodes de vacances scolaires. Cette mise à disposition se réalise moyennant un coût de 1.736 € annuel, appelé par douzième chaque mois. Ce montant sera révisable annuellement selon l'indice des loyers commerciaux (4<sup>ème</sup> trimestre 2023 : 132,63)

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de location de la halle avec M. Valère AMETOWANOU, société VASport Performance, pour les activités de gymnastique et renforcement musculaire avec un loyer annuel de 1.736 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer cette convention

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme  
Le Maire,  
Pascal Pochat-Baron



La secrétaire de séance  
Nadia LAOUFI



Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 09/08/24  
Publication en ligne le 09/08/24  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS